

Destins de l'homosexualité masculine maghrébine

Myriam Monheim

A la lecture d'une pratique d'aide sociale spécifique, cet article interroge le destin individuel de l'homosexualité masculine, entre mort sociale, hétérosexualité imposée ou simulée, et prostitution.

Nous ne procéderons pas à une analyse exhaustive de la sexualité dans la culture maghrébine : sujet bien trop complexe et bien trop vaste pour être traité ici (1). Il s'agira plutôt de mettre en lumière une lecture culturelle du vécu et de la conception de l'orientation sexuelle afin de percevoir toutes les souffrances individuelles. Notons que la société culturelle et religieuse maghrébine n'a pas l'exclusivité de principes moraux et de conduites homophobes (2). Les homosexuel(le)s occidentaux peuvent aussi être aux prises avec une souffrance, une détresse et une solitude très importantes.

Orientation sexuelle et appartenance culturelle

L'orientation sexuelle est habituellement définie en fonction du sexe biologique des partenaires (3). Pourtant, au-delà du sexe biologique manifeste, c'est la notion de genre vécu au niveau symbolique, culturel et social par les individus qui constitue une des dimensions de ce qui définit l'orientation sexuelle d'une personne.

De fait, certaines personnes ne s'identifient ni ne se reconnaissent comme homosexuelles, malgré des pratiques sexuelles que l'observateur pourra qualifier d'homosexuelles. Par un mécanisme de clivage et de déni, et malgré leurs pratiques sexuelles réelles, ces personnes parviennent à s'identifier comme respectant les principes de la normalité et donc de l'hétérosexualité - dans ce que celle-ci implique aux yeux de leur communauté d'origine.

Leur conception de la sexualité normalement admise induit une hiérarchisation des genres en fonction du pouvoir dont ceux-ci disposent dans la relation. Dans ce contexte, l'enjeu relationnel se réduit au questionnement suivant : «suis-je un homme -fort, actif, puissant- ou suis-je une femme -faible, passive, soumise- dans la relation à l'autre ?». Dans cette lecture des choses, un homme peut préserver son image d'«homme» avec un partenaire du même sexe que lui, et ne pas avoir à en rougir... Il ne se concevra jamais homosexuel.

Il arrive que le vécu de l'attirance sexuelle pour d'autres hommes évolue dans le temps. On observe dès lors des tentatives d'auto-persuasion ou de résignation à l'hétérosexualité et à ce qu'elle implique et impose à leurs yeux : mariage et filiation. C'est alors qu'on note tout le poids du destin social sur certains des membres de cette communauté : le projet de vie personnel semble ne pouvoir se concevoir de manière individuelle et à l'écart de la communauté d'origine, et la dette de tout enfant à l'égard de ses parents impliquera l'impossibilité de les décevoir et l'obligation de se plier aux exigences sociales attendues d'un homme ou d'une femme adulte.

A cet égard, certains hommes rencontrés diront que le destin de l'homosexuel(le) maghrébin(e) se réduit au choix entre un mariage non-désiré et une coupure irrémédiable avec la famille et la communauté, sorte de mort sociale. Car pour ceux-ci, la pratique de l'islam et celle de l'homosexualité sont inconciliables.

Notons enfin que certains maghrébins primo-arrivants ou parfois de la seconde génération expliquent leur attirance pour d'autres hommes selon une grille de lecture surnaturelle. Ils pensent que leur corps est habité par un djinn féminin (4), ce qui expliquerait leurs attirances sexuelles «anormales» ou leur plaisir à se travestir. Dans cette logique, seules des pratiques rituelles auprès d'un guérisseur pourraient éloigner ces djinns et casser l'envoûtement dont ils seraient l'objet. D'autres, au contraire, pensent qu'ils sont ce que Dieu a voulu faire d'eux, que l'on ne peut aller à l'encontre de ses désirs et que chaque destin comporte des embûches qu'il convient de dépasser avec sagesse (5).

Migration et homosexualité

Une partie des personnes rencontrées dans le milieu bruxellois de la prostitution masculine se vit comme homosexuelle, que la découverte de l'homosexualité pré-existe ou non au début du parcours migratoire. On ne peut nier le poids de facteurs socio-économiques propres au contexte de vie de la génération des jeunes adultes dans le pays d'origine dans la décision de quitter le pays. Mais au-delà de cela, il est évident que c'est aussi le désir de s'offrir un espace de liberté de vécu de l'homosexualité hors du regard de la communauté d'origine qui a fortement motivé la décision de migration.

Certaines personnes rapportent une absence totale de vie sexuelle et affective quand elles vivaient encore au pays. A l'époque, ce fait n'inquiétait pas leur entourage : l'abstinence sexuelle pouvant être facilement justifiée par leur statut de célibataire et l'interdiction « officielle » de relations sexuelles en dehors du mariage. Certains des intéressés ne s'en inquiétaient pas non plus, se contentant de ce même argument religieux. Pourtant, c'est dans un autre contexte qu'ils découvriront les réelles raisons de cette solitude affective et sexuelle. En effet, la migration et la distanciation d'avec la famille leur offriront l'espace nécessaire à la découverte de leur véritable orientation sexuelle (homo ou bi), à l'abri des regards et du contrôle familial et social.

Une autre partie du public est issue de la seconde génération de l'immigration maghrébine en Belgique. Malgré le fait qu'ils soient nés en Belgique, ou qu'ils y aient grandi et y aient été scolarisés, ils ne profitent pas de la relative ouverture d'esprit des Belges à propos de l'homosexualité et souffrent d'une solitude, d'une honte de soi, renforcées par leurs appartenances culturelles et religieuses. De plus, des mécanismes de racisme et de discrimination raciale (6) et sociale existent autant dans le milieu gay que dans la société en général. Il s'agit de phénomènes discriminatoires bien réels ou de mécanismes d'auto-exclusion de la part des non-Belges à fréquenter le milieu gay commercial ou associatif sur le même pied que les Belges de souche.

Ce double phénomène discriminatoire -rejet de la communauté d'origine et fréquentation « marginale » du milieu gay- amèneront certains jeunes hommes à ne trouver que dans le milieu de la prostitution masculine l'espace potentiel de vécu de l'homosexualité : taboue et indicible dans le milieu social et familial, et manifestement inexpérimentable ou invivable dans le milieu gay « classique ».

Migration, clandestinité et prostitution

C'est dans le contexte d'une migration sans statut de résidence reconnu, et par là-même sans accès à un permis de travail, que certains migrants trouvent dans la prostitution une manière de subvenir à leurs besoins propres ou familiaux. En effet, certains clandestins (7) sont de réels soutiens financiers pour leur famille. Cette responsabilité financière impose des rentrées d'argent régulières et parfois importantes. Comme la provenance des revenus est tenue secrète et qu'un travail fictif « respectable » est souvent invoqué, il est difficile d'expliquer à la famille pourquoi les envois d'argent peuvent être irréguliers, sans dévoiler le contexte réel de vie des fils partis en Europe. De même, une fois régularisé, il est impossible de revenir au pays, même pour des vacances, sans afficher une réussite financière et professionnelle dans le pays d'accueil. Certains clandestins ne peuvent donc rester en Belgique, mais ne peuvent non plus rentrer au pays la tête haute.

Dans le cas des immigrés issus de la seconde génération, c'est plus la recherche de fréquentation de pairs et de rencontre de partenaires sexuels dans un milieu fréquenté par d'autres Maghrébins qui induit la fréquentation de certains lieux commerciaux gays, qui se trouvent être aussi des lieux de prostitution. La rencontre du monde de la prostitution peut donc tout à fait être fortuite.

Par contre, dans un contexte de vulnérabilité accrue, des grands adolescents ou des jeunes adultes peuvent être amenés à recourir à la prostitution pour régler certains problèmes -fugue, mise à la porte du foyer familial. Ce phénomène est surtout observé auprès de jeunes supposés ou avérés homosexuels au sein du milieu familial, en pleine rupture

scolaire et familiale, et ayant fugué pour échapper à la maltraitance familiale (insultes, coups de la part des parents mais aussi des grands frères), et souffrant de honte, culpabilité et mésestime de soi profondes. Sans domicile et sans revenus, la prostitution peut leur paraître une solution transitoire aux problèmes rencontrés. De plus, la relation affective avec certains clients peut être vécue comme le seul soutien adulte qui leur soit offert et accessible. A cet égard, la rencontre de travailleurs de rue pendant ce type de crises peut offrir une présence adulte alternative, à l'écoute et bienveillante, pour les conseiller et les accompagner dans les choix de vie parfois très complexes et douloureux (8).

On voit combien la rencontre ou le vécu de la prostitution peut être un fait secondaire ou être un fait marquant dans la trajectoire de vie décrites. En effet, pour certains, c'est plus le vécu de la clandestinité ou d'un statut de résidence précaire, que le vécu de la prostitution en tant que telle, qui semble les vulnérabiliser. Pour d'autres, c'est bien l'exercice d'une prostitution qui est la plus salissante et traumatisante, et surtout si elle s'exerce avec une clientèle masculine. Pour d'autres encore, la fréquentation du milieu de la prostitution -sans pour autant l'exercer- est la seule alternative à une solitude affective ou à une hétérosexualité simulée.

Unions imposées

Une analyse des récits de vie émanant de jeunes hommes, actifs ou ayant participé au milieu de la prostitution masculine bruxelloise, permettra de dégager différents cas de figure d'unions plus ou moins imposées ainsi que leurs enjeux et conséquences sur un plan affectif, administratif et économique.

Par union imposée, entendons toute absence de choix, perçue consciemment ou non par le prétendant. Dans le cas d'une pression sociale et familiale ou intra-psychique qui ne serait pas perçue consciemment par le sujet, il relèvera de l'analyse subjective de l'observateur de décider si l'union en question relève d'un choix «éclairé» du futur mari/épouse. Nous distinguerons ces unions de la manière suivante : les mariages a) *forcés*, b) *contraints*, c) *gris* ou d) *arrangés*, e) notions étendues au contexte du *contrat de cohabitation légale*.

Mariages forcés d'homosexuels

Adil :

Age : 18 ans

Orientation sexuelle : homosexuel

Trajectoire migratoire : né en Belgique, belge d'origine marocaine

Famille nucléaire en Belgique, famille élargie restée au pays

Adil fait le désespoir de ses parents. Déjà qu'ils soupçonnaient leur fils de ne pas être assez viril... ils apprennent que Adil est porteur d'une maladie inguérissable causée par ses amours honteuses. A 20 ans, pour faire taire les ragots dans le quartier et dans le bled , et pour redorer la bonne moralité de toute la famille, Adil devra se marier avec une fille du bled qui rêve de découvrir l'Occident. Le seul problème sera de lui faire accepter que Adil ne peut lui donner d'enfant, sans risquer de la contaminer et devoir lui dévoiler comment il a contracté sa maladie. Adil ne peut refuser ce mariage, il a déjà assez fait mourir de honte ses parents comme ça...

Dans ce cas de figure, la pression sociale et familiale est telle que ces hommes cèdent à l'obligation de mariage. La famille, si elle se doute des attirances homosexuelles de son fils, espère masquer ce fait et le convaincre «en douceur» du bienfait des femmes et du mariage -en terme de reconnaissance sociale et de filiation -, voire de le guérir du «mal».

Si la famille ne sait rien de l'orientation sexuelle de son fils, elle ne peut concevoir qu'il reste célibataire et n'ait pas d'enfants, et le poussera donc à choisir une femme, ou la choisira à sa place. Le célibat chez une femme ou un homme n'est plus accepté après un certain âge,

même si les hommes jouissent d'un peu plus de temps.

Dans le cas de ces jeunes gays, la fréquentation du milieu de la prostitution masculine peut être uniquement liée à la recherche de pairs et d'un espace plus ouvert de vécu de l'homosexualité à l'abri du contrôle de la communauté familiale et sociale d'origine.

Mariages « contraints » mais consentis

Sofian :

Age : 27 ans

Orientation sexuelle : ambivalence quand à l'homosexualité

Trajectoire migratoire : tunisien, clandestin pendant 6 ans, régularisé depuis un an

Famille : restée au pays

Sofian veut oublier le temps où il aimait les garçons. De toute façon, il l'a bien vu, les homosexuels finissent seuls, malades et sans enfants. Il a bientôt 28 ans, et maintenant qu'il a ses papiers, il est grand temps pour lui de se marier, surtout qu'il veut des enfants qui lui apporteront le bonheur et une vieillesse à l'abri du besoin. Sa famille lui trouvera une bonne épouse, à qui il taira son passé. De toute façon, il se l'est promis, il ne fréquentera plus jamais le milieu. Et si un jour son épouse venait à apprendre son passé, elle n'aura qu'à l'accepter avec ses erreurs de jeunesse, de toute façon, lui non plus ne veut rien savoir de ce qu'elle a vécu dans son passé.

Une nouvelle vie s'impose pour Sofian : se marier, trouver du travail, et ensuite faire des enfants.

On peut concevoir une sorte de compromis dans le chef du futur mari qui consent à se marier pour répondre aux attentes sociales et familiales à son égard, et qui choisira ou non de vivre encore des rapports homosexuels dans la clandestinité. Ce compromis induit des bénéfices secondaires pour le conjoint : une reconnaissance de son statut d'homme : marié, et à même d'avoir une filiation dans les liens du mariage.

Si la prostitution peut entrer en jeu, ce sera pour répondre à un besoin de subsistance économique pour les personnes ne bénéficiant pas d'un statut de séjour en règle, tout en offrant un espace potentiel d'expérimentation et de vécu de l'homosexualité. On notera que certains réduisent l'homosexualité à ce qu'ils ont pu en voir et vivre au travers du monde de la prostitution, ce qui influence leur vision et leurs représentations du vécu de l'homosexualité. Par ailleurs, le vécu de l'homosexualité restera empreint d'une honte de soi et d'une forte culpabilité.

Mariages « gris » de clandestins

Youness : Age : 23 ans

Orientation sexuelle : homosexuel, parfois relations hétérosexuelles

Trajectoire migratoire : algérien, clandestin depuis 4 ans

Famille : restée au pays

Youness a enfin trouvé une femme belge qui a l'air d'être honnête, pas comme la dernière qui a changé d'avis 3 semaines avant le mariage prévu et qui ne lui a jamais rendu l'acompte qu'il lui avait donné pour payer les frais administratifs préalables au mariage civil. La seule chose qui le dérange c'est que celle-ci attend aussi de lui qu'il remplisse ses devoirs d'homme vis-à-vis d'elle. Il ne sait pas comment expliquer cela à Jean-Paul, un « ancien » client qui l'a toujours aidé depuis le temps où, arrivé en Belgique sans visa, il faisait des clients pour vivre. Surtout que Jean-Paul a financé une grande partie de ce mariage « pas très blanc » et qu'il est souvent très jaloux...

On peut parler de mariage gris (9) car, malgré le fait qu'ils aient monnayé ce mariage, tous les maris ne sont pas exemptés de devoirs affectifs et sexuels vis-à-vis de leur conjointe. Ce sont des mariages non choisis car ils étaient vitaux pour que le clandestin puisse accéder à

un statut de résidence moins précaire.

Quelle que soit l'orientation sexuelle de ces hommes, toute leur trajectoire migratoire est axée sur la recherche d'une conjointe et la constitution d'une somme d'argent permettant de monnayer ce mariage -par exemple par leur prostitution. Certains michetons (10) financent le mariage blanc de leur protégé.

Pour les hommes se vivant hétérosexuels et aux prises avec un mariage gris, il y a une énorme souffrance liée à la honte d'avoir dû pratiquer la prostitution et surtout avec des hommes. Pour les gays, la souffrance sera notamment liée à l'obligation de simuler une hétérosexualité conjugale ou de s'y forcer, et ce, en fonction du fait que leur conjointe soit ou non au courant de leur orientation sexuelle.

Mariages arrangés entre conjoints voulant masquer leur homosexualité

Meriem :

Age : 25 ans

Orientation sexuelle : homosexuelle

Trajectoire migratoire : arrivée en Belgique à l'âge de 3 ans, belge d'origine tunisienne

Famille nucléaire: réside en Belgique, famille élargie: restée au pays

Karim :

Age : 27 ans

Orientation sexuelle : homosexuel

Trajectoire migratoire : né en Belgique, belge d'origine marocaine

Famille nucléaire : réside en Belgique, famille élargie: restée au pays

Karim et Meriem se connaissent depuis leur adolescence, ils habitaient le même quartier. C'est par hasard qu'ils ont découvert leur point commun, pourtant caché à tous : il aime les hommes et elle, les femmes. Depuis quelques années, la pression familiale est de plus en plus forte, ils ont donc décidé de se marier. Chaque week-end, à tour de rôle, les familles respectives viennent prendre le thé à leur domicile conjugal. Le dimanche soir, chacun retourne dans son «vrai» foyer. Karim va dormir chez son ami, même s'ils ne cohabitent pas encore ensemble. Et Meriem retourne dans l'appartement qu'elle partage depuis des années avec sa partenaire, rencontrée pendant ses études, et avec qui elle cohabitait déjà à l'époque... Malgré tout, c'est la peur au ventre que Meriem et Karim imaginent ce qui leur arriverait si un jour ils étaient découverts.

Certains gays et lesbiennes se marient tout en s'offrant la possibilité de vivre leur homosexualité respective en secret de leur famille. Le plus souvent, ils simulent ce mariage pendant quelques années, avant de pouvoir justifier son échec à leur famille respective et réclamer le droit à une séparation et à un célibat officiellement reconnu. Dans ce cas de figure encore, même après l'échec du mariage, l'homosexualité reste indicible et cachée.

Outre une réelle solidarité et un soutien mutuel, ce mariage pourrait aussi leur offrir la possibilité de vivre leur désir de filiation, mais se posera alors la gestion de la co-parentalité et du secret de leur homosexualité notamment par rapport à leurs enfants.

La rencontre du monde de la prostitution peut donc être tout à fait fortuite. En effet, comme dans d'autres cas décrits, sans y exercer une activité prostitutionnelle, ce milieu peut offrir un espace d'expérimentation et de vécu de l'homosexualité, et la fréquentation de pairs.

Contrat de cohabitation légale

Moustapha :

Age : 26 ans

Orientation sexuelle : bisexuel

*Trajectoire migratoire : marocain, clandestin pendant 5 ans, permis de séjour depuis 2 ans.
Famille élargie: restée au pays*

Moustapha est paniqué : rien ne va plus avec Bernard, partenaire et ancien micheton, qui avait accepté de contracter avec lui un contrat de cohabitation. Et juste au moment où il doit obtenir une reconduction de son permis de séjour provisoire, Bernard le menace de résilier leur contrat de cohabitation. Il ne sait plus quoi faire, il a pourtant essayé d'assumer cette vie à deux, mais ils ne sont décidément pas sur la même longueur d'onde. Moustapha doit beaucoup à Bernard, il n'a jamais nié cela, mais il n'en est pas amoureux, il le considère plus comme un ami, pour qui il a beaucoup de tendresse. Que va-t-il faire ? Alors qu'il avait enfin trouvé un travail déclaré où l'on voulait le garder. Il risque l'expulsion, alors que sa situation s'était enfin stabilisée. Et puis s'il doit quitter la Belgique, quoi dire à ses parents, surtout qu'ils comptent sur l'argent qu'il leur envoie chaque mois. C'est trop bête, sa petite sœur a presque fini ses études universitaires.

La seule chose qui est claire pour lui, c'est qu'il ne veut plus jamais se retrouver dans la situation d'il y a 7 ans, où il était clandestin, sans revenus, et obligé de faire des clients. Heureusement qu'à l'époque il a rencontré Bernard.

Certains clandestins tentent de régulariser leur situation à l'aide d'un contrat de cohabitation avec un Belge qui les prendrait en charge. Ici aussi, ils restent totalement dépendants du bon vouloir de leur cohabitant, et très vulnérables si une rupture venait à s'opérer avec ce dernier. Dans ces cas-ci, peut-on parler d'une solidarité «amoureuse», d'une prostitution déguisée ou d'une prostitution manifeste ?

De plus, pour les homo ou bissexuels, cette cohabitation est évidemment indicible pour la communauté d'origine, et elle vient réveiller toutes les difficultés liées au vécu, et à l'acceptation d'une orientation sexuelle différente. Pour les hétérosexuels ou se vivant comme tels, il s'agit de trouver les ressources pour supporter une relation sexuelle et affective avec un autre homme le temps de pouvoir compter sur un autre statut de résidence.

L'impossible deuil du mariage hétérosexuel magique

Même chez certaines personnes qui semblaient à un moment donné reconnaître leurs attirances homosexuelles, un mariage hypothétique est souvent envisagé comme une solution magique à leurs attirances honteuses, au-delà de son caractère socialement inéluctable. Le deuil de l'hétérosexualité semble ne pouvoir se faire, et le désir de contenter la famille restant trop vif, certaines personnes ne veulent jamais abandonner l'idée qu'elles puissent quand même se marier un jour avec une femme et donc perpétuer leur descendance. Il faut noter que la prétendante hypothétique est imaginée chez certains comme une jeune fille naïve ou campagnarde, choisie par les bons soins de leur mère, plus facile à leurrer pour vivre quand même des rapports sexuels avec d'autres hommes, que le serait une fille occidentalisée ou vivant déjà en Europe.

Nous observons chez certaines personnes le refus d'un mariage gay alors que celui-ci pourrait découler d'une réelle relation amoureuse vécue dans la durée avec un homme en Belgique (et parfois régler un problème de permis de séjour). La raison invoquée est souvent celle-ci : la volonté de toujours pouvoir se marier avec une femme sans avoir un passé indélébile de mariage gay. Rares sont les Maghrébins qui, à notre connaissance, ont osé se lancer dans l'aventure d'un mariage gay, malgré la réalité de leur vie affective et sexuelle avec un autre homme.

Quelques pistes

Nous avons choisi de nous focaliser sur la communauté maghrébine. Mais des mécanismes d'unions similaires sont présents dans d'autres communautés participant au monde de la prostitution. Pour ce faire, certains facteurs contextuels et culturels similaires doivent être

présents : impossibilité de jouir d'un permis de séjour et à plus forte raison d'un permis de travail, forte vulnérabilisation psychosociale, fonctionnement communautaire et non individualiste, interdits moraux et religieux forts et enfin, importance de l'honneur familial et communautaire.

Dans l'avenir, il sera intéressant d'analyser dans quelle mesure des phénomènes similaires à ceux décrits supra pourraient se jouer au niveau du récent mariage homosexuel belge (11). Quels que soient les types d'unions décrites supra, on voit combien la recherche de solutions aux problèmes d'homosexualité, de prostitution ou de clandestinité, constitue dans un même temps une source de problèmes et de souffrances. En effet, ces unions participeront à une vulnérabilisation des individus dans d'autres sphères et sur d'autres plans, même si, à première vue, ces unions semblaient être l'unique chance de salut. Quelle que soit l'origine ethnique d'un individu, son appartenance culturelle ou religieuse, c'est par l'acceptation de soi –qui que l'on soit- que la personne accèdera à une estime de soi réelle et aux ressources nécessaires pour prendre soin d'elle et de son entourage et ce, à tous les niveaux de sa vie.

Que ce soit dans les secteurs de l'aide sociale, de la santé, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (12), de l'éducation ou de l'intégration socio-professionnelle, il est important d'interpeller les corps psycho-médico-sociaux et politiques à propos de l'existence et de la complexité de toutes les souffrances et vulnérabilités. Nous ne pouvons que stimuler l'accueil et la prise en charge des personnes, quelles que soient leurs différences, par le secteur de première ligne ou spécialisé afin qu'ils soient d'autant plus accessibles et efficaces.

De la même manière, il est fondamental de soutenir toutes les initiatives de communautés allochtones allant dans le sens de l'émancipation des personnes, que ce soit en matière de droit des femmes, de lutte contre le racisme et la xénophobie, et aussi de lutte contre l'homophobie à l'égard des hommes mais, plus encore, à l'égard des lesbiennes qui cumulent d'autant plus de vulnérabilités.

Il est aussi important d'inviter la communauté gaye à se pencher sur les groupes les plus vulnérables qui la composent. Celle-ci devra être très vigilante à ne pas imposer à ses membres un modèle «européano-centré» et des principes de «bon vécu» de l'homosexualité. Car le respect de l'homosexualité passe aussi par le respect de la différence du vécu des homosexualités.

Myriam Monheim

Psychologue – CAW Mozaïek Adzon

- (1) Les données utilisées dans cet article proviennent des rencontres et échanges réalisés à Bruxelles par l'équipe de travailleurs psycho-sociaux de CAW Mozaïek Adzon. Cette association s'adresse aux personnes actives dans le milieu de la prostitution masculine de rue ou fréquentant celui-ci.
- (2) L'homosexualité est illégale dans 25 pays arabo-musulmans sur 53 et passible de la peine de mort dans 6 d'entre eux. Dans les pays qui n'ont pas de lois spécifiquement homophobes, les lesbiennes et gays font l'objet de violence et de harcèlement. www.ilga.org
- (3) Les définitions classiques de l'hétérosexualité et de l'homosexualité se fondent sur la similitude ou la différence d'identité sexuelle de la personne et de son choix d'objet sexuel.
- (4) Djinn : être surnaturel susceptible de s'emparer du corps et du fonctionnement psychique d'une personne afin d'obtenir une compensation de la part des humains : une offrande, un sacrifice, un autel. Cfr. www.ethnopsychiatrie.net
- (5) Dans son article «La loi du silence – de l'homosexualité en milieu urbain au Maroc», F. Courtray décrit différents agencements possibles des vécus de l'islam et de l'homosexualité (page 109, *in Anthropologie des Sexes*, 1998).
- (6) Depuis quelques années en Europe, certaines associations se créent à l'initiative et à l'attention spécifique d'un public gay et lesbien maghrébin ou de tradition musulmane.
- (7) Toutes les personnes rencontrées dans le milieu de la prostitution masculine ne jouissent pas du

même statut de résidence en Belgique : statut allant du «pur» clandestin, à celui d'une personne déchue de ses droits de résidence, en passant par celui de personnes arrivées sur le territoire comme étudiant ou touriste, etc.

- (8) En amont, un meilleur dispositif psychosocial d'écoute et de soutien permettrait d'aider ces jeunes avant qu'ils n'en arrivent à des situations de crise pareilles : pourtant ils nous rapportent ne pas savoir vers quel adulte tolérant se tourner, que ce soit à l'école ou dans le réseau de l'aide psychosociale classique.
- (9) Entre mariage blanc et «vrai» mariage.
- (10) Client fixe d'un prostitué, qui entretient financièrement ce dernier plus ou moins globalement et l'aide parfois au niveau administratif et social, souvent en l'échange d'une exclusivité affective et sexuelle.
- (11) Accessible aux non belges dès février 2004, à condition que l'un des deux époux soit belge ou bénéficie d'un séjour légal en Belgique. Comme dans le cas d'un mariage hétérosexuel, l'époux non belge bénéficiera de l'accès au territoire.
- (12) Rappelons encore une fois le cas de mineurs en fugue, maltraités par la famille en raison de leur homosexualité.